

Pour votre confort, sur l'A63 landes
**LA VOIE DE DROITE
FAIT PEAU NEUVE**



LANCEMENT DE LA 3^{ème} PHASE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CHAUSSÉES

Dans la continuité des travaux d'entretien de chaussées commencés en mars 2021, la troisième phase de renouvellement de la voie de droite de l'A63, débute au printemps 2022.

Atlandes, concessionnaire de cette section de l'A63⁽¹⁾, lancera cette nouvelle étape à compter du 14 mars 2022 et ce, pour une durée de 16 semaines, soit jusqu'au 30 juin.

Des travaux en 3 temps

Cette nouvelle phase est la troisième sur les 4 prévues pour l'ensemble de l'opération d'entretien programmée entre 2021 et 2022*.

Les travaux seront essentiellement de jour et se diviseront en 3 étapes :

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
☀ Travaux de jour Mi-mars à mi-mai (10 semaines)	🌙 Travaux de nuit Mi-mai à mi-juin (3 semaines)	☀ Travaux de jour Mi-juin à fin juin (3 semaines)

*Rappel des phases de l'opération : printemps 2021, automne 2021, printemps 2022 et automne 2022.

Un trafic maintenu durant les travaux

La circulation de cette section de l'A63 ne sera pas interrompue durant la période d'intervention. En fonction de la typologie et de la localisation des travaux, des neutralisations de voies ainsi que des basculements de circulation sur les voies opposées seront appliqués, conformément aux méthodes employées lors des phases précédentes. Les travaux seront effectifs **uniquement du lundi au vendredi** pour limiter les désagréments. Il se peut que des fermetures ponctuelles soient mises en place sur certaines aires et diffuseurs, selon la nature des interventions.



Pour organiser ses déplacements

Restez informés des travaux à venir en vous inscrivant à la **newsletter** d'Atlandes, mise à la disposition de tous et **envoyée par mail chaque semaine** précédant les interventions.

Pour la recevoir, il suffit de s'inscrire via le lien suivant : www.a63-atlandes.fr/newsletter

Les Actus-travaux sont également consultables directement sur le site d'Atlandes : www.a63-atlandes.fr

⁽¹⁾ Salles > Saint-Geours-de-Maremne